

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

CABINET DU MAIRE

SIGAMP

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-PATRIE

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA'S D'VISION

MFOU COUNCIL

MAYOR OFFICE

SIGAMP

NS REF : N° 14/D/C.MFOU/CAB/SIGAMP/25

VS REF :

*Décision N°14/D/C.MFOU/SG/SIGAMP/25 du Portant Résiliation du MARCHE N°01/M/C.MFOU/CAB/SIGAMP/2024
PASSE APRES LE DOSSIER DE CONSULTATION N°01/DC/C-MFOU/CIPM-PCCM/2024 DU 27 JUIN POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE VINGT QUATRE (24) LOGEMENT DE TYPE T3 DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU
CENTRE.*

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : FEICOM

Exercice : 2024 et Suivants

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

Vu la Constitution,

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales
Décentralisées,

Vu La Loi N°2023/019 DU 19 Décembre 2023 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour
l'exercice 2024 ;

Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203
du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,

Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et
complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,

Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des
Marchés Publics,

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,

Vu La circulaire n°00001/C/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 relatives à l'application du code des marchés

Vu Le procès verbale de constat de carence,

Vu L'article 46 du CCAP du marché sus visée.

Vu Le Dossier relatif à la consultation sus visée.

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché, objet de la consultation sus visée est Résilié.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, notifiée à l'entreprise cocontractante et publiée partout ou besoin
sera./-

Ampliations :

- ARMP
- FEICOM
- PREFET/MAF
- DD/MINMAP/MAF
- DD/MINEPAT/MAF
- DD/MINDHU
- ENTREPRISE
- Affichage
- Chrono/Archives

LE MAIRE